

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05/05/2023

Le ministère de la Culture annonce l'ouverture des candidatures à la session 2023 des Albums des jeunes architectes et paysagistes.

Créé en 1980, le concours des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) est un dispositif de promotion destiné à faciliter l'accès des jeunes professionnels à la commande et à la reconnaissance du monde de l'architecture et du paysage. Organisé tous les deux ans depuis 2001, en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine et avec le soutien de l'Institut Français, cette initiative s'inscrit dans la politique que conduit le ministère de la Culture en soutien aux filières culturelles et créatives.

Les AJAP récompensent les projets et les parcours professionnels qui se distinguent par leur force d'innovation et leur engagement ainsi que ceux qui ouvrent de nouvelles pistes de réflexion sur l'architecture, le paysage de demain et répondent aux enjeux de transition écologique.

Les lauréats, sélectionnés par un jury de professionnels, bénéficieront pendant deux ans d'une campagne de valorisation : exposition itinérante en France et à l'étranger, publication, mise en avant sur le site Internet du ministère de la Culture, organisation de rencontres en France et en Europe avec le public et des maîtres d'ouvrage, participation à des salons professionnels.

Le règlement du concours évolue pour prendre en compte :

- l'âge moyen d'accès des architectes à la pratique libérale;
- la diversité des métiers qui s'offrent aux professionnels dès l'obtention du diplôme d'État d'architecte, avant même leur habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre.

Le concours 2023 s'adresse ainsi aux jeunes professionnels âgés de 37 ans et moins au 31 décembre 2023, sans condition de nationalité. Il est ouvert aux architectes et paysagistes-concepteurs ayant à leur actif, en France, en tant que concepteur en leur nom propre, au moins un projet lauréat d'un concours ou un projet réalisé ou en cours et, pour la première fois, aux titulaires d'un diplôme d'État d'architecte exerçant en tant que salariés ou entrepreneurs.

Les inscriptions pour la nouvelle session des Albums des jeunes architectes et paysagistes seront ouvertes sur le site du [ministère de la Culture à partir du 10 mai](#).

Vous trouverez également le règlement du concours AJAP 2023 sur [le site du ministère](#).

Ouverture des inscriptions : 10 mai 2023

Clôture des inscriptions : 20 juin 2023

Annonce des résultats: fin 2023

Contact : contact.ajap@culture.gouv.fr

Contact presse Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr